

menace la stabilité économique, sociale et politique, rendant impossibles tout développement, toute croissance.

Les pays en développement en sont au point où ils ont besoin de l'accord du FMI pour prouver leur solvabilité. C'est pour eux le seul moyen d'avoir accès à d'autres ressources de financement. La croissance des quotas du FMI sur lesquels se fonde le crédit accordé aux membres n'a pas suivi la demande. Exprimés en pourcentage du commerce international, les quotas du FMI sont tombés de 13 p. 100, en 1959, à moins de 4 p. 100, en 1982.

La politique de crédit des cinq grandes banques canadiennes, à qui l'Argentine, le Brésil et le Mexique doivent environ 10.3 milliards, reflète également cette tendance. Toutes cherchent avant tout à limiter leurs prêts aux pays en développement et à les élargir dans les secteurs à forte croissance comme les États-Unis et les pays du Pacifique. Un fait également important, les membres du FMI n'ont pas reçu de nouveaux droits de tirage spéciaux depuis janvier 1981. Le FMI a, en effet, décidé de ne pas en émettre en 1983 en raison de l'opposition des États-Unis.

Non seulement les ressources du FMI sont insuffisantes, mais les pays en développement qui demandent de l'aide ont été soumis à des conditions et à des critères de rendement plus stricts. Les programmes de stabilisation du FMI visent à remédier au déficit chronique de la balance des paiements des pays emprunteurs en réduisant leurs importations tout en accroissant leurs exportations. On cherche à réduire la demande nationale en réduisant les salaires, les subventions accordées par l'État à de nombreux produits y compris les produits alimentaires, ce qui fait grimper les prix, ainsi qu'au moyen de toute une gamme de mesures qui réduisent le niveau de vie dans les pays en développement.

Les mesures visant à accroître les exportations consistent notamment à dévaluer la monnaie pour rendre les exportations plus concurrentielles et les importations plus coûteuses, à accorder des concessions fiscales aux industries d'exportation et à créer des zones industrielles pour attirer les multinationales orientées vers l'exportation qui sont en quête d'une main-d'œuvre à bon marché et sévèrement contrôlée qu'elle pourront exploiter. Dans bien des cas, cela a eu, comme nous le savons tous, de graves conséquences sociales telles qu'un chômage élevé en plus de créer des distorsions artificielles dans la croissance des économies nationales. De nombreux pays sous-développés qui étaient des exportateurs nets d'aliments sont maintenant devenus des importateurs nets parce qu'on a aminé délibérément les ressources de leur secteur agricole.

Les troubles que les mesures d'austérité ont déclenchés au Brésil menacent sérieusement la stabilité politique de ce pays. Les émeutes dites FMI de la Jamaïque ont également fait couler beaucoup d'encre. Il y a cinq ans, une émeute a fait 800 morts. Une autre, plus récente, a fait plusieurs victimes. En Jamaïque, le salaire moyen est actuellement de \$12 par semaine environ. Il y a près de 30 p. 100 de chômeurs et le taux d'inflation est également d'environ 30 p. 100. Est-ce pour obtenir ce résultat que nous soutenons le FMI? Je rappelle aux députés que cet organisme est directement relié à l'objet de ce débat. Ne sapons-nous pas son objectif qui consiste à promouvoir la stabilité monétaire et la coopération internationale? La grande question à laquelle le FMI doit répondre c'est à qui profite le développement? Certainement pas aux pays en développement ou sous-développés.

#### *Accords de Bretton Woods—Loi*

Cela m'amène à l'un des amendements mineurs dont personne n'a fait mention jusqu'ici. Je pense à l'amendement à l'article 7 qui ajoute certains mots. Cet article prévoit que le ministre des Finances devra déposer les rapports des organismes visés par ce projet de loi et un exposé détaillé de leurs opérations qui intéressent directement le Canada. L'amendement ajoute:

... notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

Je ne vois pas d'objection à ce qu'on ajoute ces mots à cet article, mais je serais curieux de savoir pourquoi cela s'applique uniquement à la Banque mondiale, à l'Association internationale de développement et à la Société financière internationale. Pourquoi l'article ne s'applique-t-il pas aussi au Fonds monétaire international? Ce n'est pas parce qu'il n'a pas été nécessaire de parler dans la loi du financement du Fonds monétaire international que le gouvernement n'aurait pas pu inclure le FMI dans ce système de rapport plus détaillé prévu par la modification de l'article 7.

• (1600)

A propos de la Banque mondiale, les reproches que j'ai faits au sujet du FMI s'appliquent tout aussi bien maintenant dans son cas alors qu'auparavant cette organisation ne méritait pas des critiques aussi sévères. Aujourd'hui, la Banque mondiale semble souscrire aux méthodes du FMI.

Je rappelle aux députés que la Banque mondiale a mis au point un système de prêts très novateur pour les programmes d'ajustement structurel, ce qui revient à une forme d'aide à la balance des paiements. Il semble cependant qu'elle assortisse désormais ces prêts de l'obligation pour l'emprunteur d'accepter de mettre en œuvre un programme d'ajustement du FMI. Si j'ai bien compris, elle adopte essentiellement le point de vue du FMI.

Ensuite, à propos de l'Association internationale de développement comme filiale de la Banque mondiale, j'ai l'impression que les reconstitutions de l'Association sont de plus en plus incertaines. En 1981, le gouvernement Reagan a réduit l'apport de 3.2 milliards de dollars à la 6<sup>e</sup> reconstitution, désignée par le sigle AID-6, lorsqu'il a décidé d'étaler les versements sur une période de quatre plutôt que de trois ans. Cette initiative a entraîné en 1982 une réduction de 35 p. 100 au chapitre des prêts. Heureusement, les membres non américains de l'AID ont accepté de combler l'écart jusqu'à la 7<sup>e</sup> reconstitution devant être effectuée cette année, en accordant 2 milliards de plus. Je fais remarquer que ces 2 milliards ont été versés dans un fonds spécial où seuls pouvaient puiser les cotisants et autres pays en voie de développement en signe de désapprobation de la position adoptée par les États-Unis. Ce geste était remarquable car les donateurs de l'AID ne contribuent qu'en proportion de la contribution des États-Unis en conformité de l'accord de 1980.

Quoi qu'il en soit, les États-Unis refusent encore de partager le fardeau. Au cours des négociations sur la 7<sup>e</sup> reconstitution des ressources, les Américains ont proposé une somme de 9 milliards de dollars, alors que la Banque avait demandé au moins 16 milliards. Le Canada et d'autres pays donateurs ont en vain proposé un compromis, soit 12 milliards, d'où la création précipitée d'un autre fonds spécial de 1.2 milliard pour les nations subsahariennes, auquel le Canada versera 100 millions.